

## AVANT-PROPOS

---

Mathieu DEVINAT

*Professeur, Université de Sherbrooke, Canada*

Nader HAKIM

*Professeur, Université de Bordeaux*

Il est particulièrement ironique qu'un colloque consacré à la distinction entre le droit et les faits ait dû être reporté pendant deux années consécutives, en raison d'une certaine pandémie, pour se tenir finalement à Bordeaux, les 23 et 24 juin 2022. Néanmoins, l'enthousiasme manifesté par les conférencières et les conférenciers ainsi que la richesse des communications témoignent de l'intérêt, voir même de l'actualité de cette thématique qui est pourtant l'un des lieux communs les plus anciens de la méthodologie juridique. Le XVI<sup>e</sup> Congrès de l'*Association internationale de méthodologie juridique/International Association for Legal Methodology* a ainsi permis d'explorer différents points d'intersection entre le droit et les faits et de mettre au jour plusieurs interactions entre la discipline du droit et le monde *indiscipliné* des faits. Comme en témoignent les nombreuses contributions écrites de ce dossier, la distinction entre le droit et les faits demeure une source stimulante de réflexion et de théorisation, même si elle soulève généralement plus de questions que de réponses. Aussi l'ambition des auteurs n'est-elle pas de résoudre la quadrature du cercle mais de remettre sur l'établi, à nouveaux frais, un sujet qui travaille à la fois la théorie du droit, ses méthodologies et ses pratiques.

Les responsables des actes du colloque souhaiteraient profiter de cette occasion pour remercier les autres membres du Comité scientifique, la professeure Alexandra Popovici et le professeur Jean-Yves Chérot, de leur soutien indéfectible. Ils tiennent également à souligner l'apport décisif de l'Institut de recherche Montesquieu, l'accueil de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Bordeaux et l'appui de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, qui ont tous permis la tenue de ces journées qui ont regroupé plus d'une quarantaine de chercheurs aux horizons disciplinaires multiples. Enfin, ils aimeraient remercier le professeur Frédéric Rouvière d'avoir ouvert les portes de ce numéro spécial des *Cahiers de méthodologie juridique* et d'assurer ainsi la diffusion des actes.